HOMMAGE À MAÏGUIZO FATOUMA

P. 12

Une mère intrépide jusqu'à ses 70 ans de vie

CONGRÈS CONSTITUTIF DE L'AKAD

P.04

L'Association Kou Ananou Dokonou voit officiellement le jour

Le Municipal

N°903 du Mercredi 18 Novembre 2026

500 FCFA

HEBDOMADAIRE BÉNINOIS D'INFORMATIONS ET D'ANALYSES SUR LA DÉCENTRALISATION ET LE DÉVELOPPEMENT À LA BASE

RCPC N° 337/MISAT/DC/DA/SCC 04 BP 1297 Tél.: 99.99.33.04 - e-mail / journallemunicipal@gmail.com www.lemondelocal.com

L'actualité des communes sur lemondelocal.bj

La Fondation Le Municipal

CONSOMMATION DES CRÉDITS COMMUNAUX

P.5

L'urgence d'atteindre 80 à 90% dès 2027



Dans un pays en développement comme le Bénin, les territoires n'ont pas encore atteint le niveau satisfaisant de services sociaux de base pour une vie confortable des citoyens. Pour améliorer le service public local, il est important de disposer de ressources financières indispensable au développement communal. Mais, depuis 2022, année de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation...

RÉSILIENCE CLIMATIQUE DES COMMUNES FRONTALIÈRES DU BÉNIN

P.2

Les acteurs mobilisent 7 milliards pour le PIRRCF

TERRITORIALISER LA CROISSANCE

P.5

Les ressources propres des communes au cœur de l'avenir des 6 pôles

(Une réflexion de l'expert fiscaliste Emile KOUGBADI)

RÉSILIENCE CLIMATIQUE DES COMMUNES FRONTALIÈRES DU BÉNIN

Les acteurs mobilisent 7 milliards pour le PIRRCF

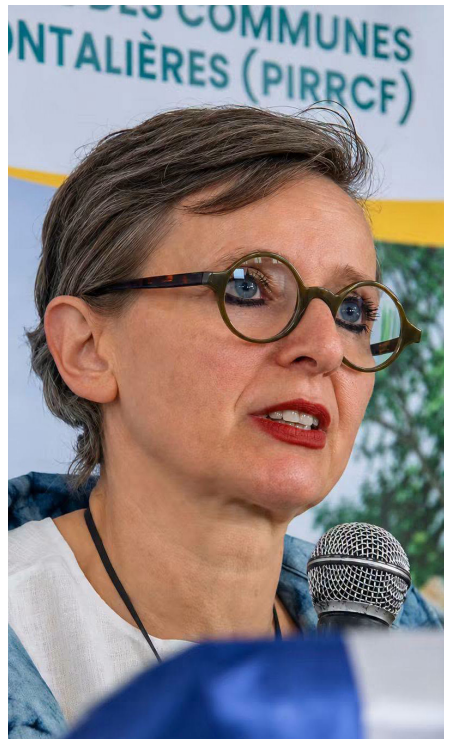
Le Gouvernement béninois, les communes et les partenaires techniques et financiers ont procédé, ce mercredi 11 novembre 2026 à Sèmè-Kpodji, au lancement du Projet intégré de renforcement de la résilience climatique des communes vulnérables et frontalières (PIRRCF). Un Nouveau projet autour duquel, il a été mobilisé un montant de 7,15 milliards par le gouvernement, la Suisse, la Belgique, le PNUD et les communes bénéficiaires. Il vise à soutenir les communautés rurales en matière d'adaptation climatique, moderniser les systèmes de production agricole et développer les infrastructures résilientes dans les communes telles que Sèmè-Kpodji, Sakété, Kétou, Savalou, Dassa-Zoumè, Djougou, Copargo, Ouaké et Malanville.

Un projet multidimensionnel

Prévue pour la période 2026-2031, l'initiative entend apporter des réponses aux effets du changement climatique auxquels les populations de ces localités sont confrontées. Face à la multiplication des perturbations climatiques, la question de la sécurisation des activités agricoles devient une préoccupation majeure pour les pouvoirs publics. Sécheresses, irrégularité des précipitations, déficit hydrique et inondations fragilisent les exploitations et compromettent les revenus des producteurs. C'est à ces difficultés que le Pirrcf entend apporter des réponses concrètes, en mettant l'accent sur la résilience des communautés les plus exposées.

Pour le ministre de l'agriculture de l'élevage et de la pêche, Adin Yéton Bloukounon Goubalan, les récents constats effectués sur le terrain auprès des communautés d'agriculteurs sont amères. Ce projet constitue une réponse adéquate à ces différents obstacles climatiques. « Quelles solutions offrons-nous à nos agriculteurs et à nos éleveurs ? », s'est-il interrogé, soulignant la nécessité de dépasser les approches ponctuelles





pour construire des mécanismes durables d'adaptation. Le projet s'inscrit ainsi dans la vision gouvernementale de sécurisation des revenus agricoles et de protection sociale des producteurs.

À terme, plus de 31.000 personnes devraient accéder à des solutions innovantes dans les domaines de l'agriculture durable, de la maîtrise de l'eau, des énergies renouvelables et de l'entrepreneuriat et la valorisation des matériaux locaux de construction selon le PNUD.

Valorisation des matériaux locaux

La réalisation d'infrastructures hydrauliques, la mobilisation des ressources disponibles et le développement de solutions adaptées aux exploitations doivent contribuer à réduire la dépendance des producteurs aux précipitations. La digitalisation, les mécanismes de financement et la dynamisation des chaînes de valeur agricoles figurent également parmi les leviers annoncés. Au-delà de l'agriculture, le projet entend faire de la valorisation des matériaux locaux un facteur de développement économique. Pour Gabrielle Spirli, cheffe de coopération suisse, les briques de terre comprimée, les blocs de terre stabilisés et d'autres matériaux disponibles localement constituent des solutions d'avenir. Leur utilisation permettrait de construire des infrastructures mieux adaptées aux conditions climatiques, tout en réduisant l'empreinte carbone du secteur du bâtiment. Cette orientation devrait également favoriser l'émergence de petites unités de production, renforcer les compétences des artisans et créer de nouvelles opportunités économiques pour les jeunes et les femmes. Le projet prévoit, à cet effet, de soutenir les entreprises locales et de faciliter l'accès des matériaux aux marchés publics et privés.

Sandrine Plateau, ambassadrice du Royaume de Belgique, a inscrit cette nouvelle initiative dans la continuité des interventions antérieures de son pays au Bénin. Elle a rappelé les acquis du précédent projet de renforcement de la résilience des communautés agricoles, mis en œuvre de mars 2023 à octobre 2026 dans quatre communes, avec un financement de 4 millions d'euros. Les actions conduites ont notamment porté sur le reboisement, l'agroécologie, les infrastructures hydrauliques, les équipements agricoles et le renforcement des capacités des producteurs. La nouvelle phase permettra d'élargir les interventions à neuf communes. La diplomate belge a réaffirmé l'engagement de son pays en faveur de la consolidation de ces acquis et plaidé pour une mise en œuvre rigoureuse, inclusive et transparente.

Dr El Hadji Fall, représentant résident du Pnud au Bénin, a insisté sur la nécessité de placer les communautés bénéficiaires au cœur de l'action. Pour lui, l'efficacité des interventions repose sur la combinaison des savoir-faire locaux, des innovations technologiques et des ressources disponibles dans les territoires. Il a également souligné l'importance de la coopération internationale face à un défi climatique qui dépasse les frontières nationales.

En invitant les autorités communales à prendre une part active au suivi du projet, le ministre de l'Agriculture a insisté sur l'exigence de résultats tangibles. Les maires des communes concernées sont notamment appelés à participer aux mécanismes de pilotage et à veiller à l'effectivité des réalisations sur le terrain.

Sylvain BAHOUNTCHI

SÉCURISATION DES TERRES AGRICOLES

Les préfets impliqués dans les perspectives de projets agricoles d'envergure dans les territoires

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) et le Ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance Locale (MDGL) ont organisé, conjointement, le vendredi 13 novembre 2026 à Abomey, un atelier de sensibilisation des Préfets sur la mobilisation et la protection des terres rurales à vocation agricole pour les projets d'investissement. Les travaux, présidés par les deux ministres, ont réuni l'ensemble des Préfets autour de la préoccupation majeure liée à la sécurisation des terres à vocation agricole.

En effet, ces terres sont sous la menace permanente de disparition en raison de l'urbanisation galopante. « Les terres cultivables sont passées de 43 % en 2021 à 41 % en 2023, soit 2 % de terres agricoles perdues en deux ans », a expliqué Antoine HOUEDJI, le Conseiller technique aux affaires foncières du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. Cet état des lieux appelle à des actions concertées pour la sécurisation du patrimoine foncier. D'où cet atelier, qui a permis d'exposer la problématique aux Préfets et d'en appeler à leur implication.

Les différentes communications ont porté, entre autres, sur la pression foncière et ses conséquences, le cadre juridique de protection du foncier agricole, les rôles des maires et des préfets, ainsi que la cartographie, la délimitation et le cadastre, et les opportunités d'investissement communal.

« Dans le cadre de la stratégie Bénin Vert 2033, nous voulons également identifier et sécuriser, dans chaque commune, une réserve foncière de plusieurs hectares pour mettre en œuvre l'initiative «Une commune, un poumon vert» », a révélé Monsieur Adin Yéton BLOUKOUNON GOUBALAN, Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.



À son collègue de la Décentralisation, Monsieur Janvier YAHOUEDEHOU, d'insister sur la responsabilité collective de protéger aujourd'hui les terres dont notre pays aura besoin demain : « Protéger nos terres agricoles, c'est préserver notre souveraineté alimentaire, soutenir le développement de nos territoires et préparer l'avenir ». « Notre rôle est décisif pour intensifier, mobiliser et sécuriser les réserves foncières à vocation agricole », a affirmé Laurent ZOMAÏ, Préfet du département du Zou.

Une séance du même genre aura lieu bientôt avec les maires des 77 communes que compte le Bénin. Ce faisant, le Gouvernement entend renforcer la gouvernance foncière et garantir une meilleure protection des terres rurales à vocation agricole.

Sylvain BAHOUNTCHI

BUDGET PRIMITIF GESTION 2027 DES MAIRIES

Adja-Ouèrè adopte 1,2 milliard F Cfa

Le conseil communal d'Adja-Ouèrè a adopté un budget de 1,235 milliard pour l'année prochaine. L'accent a été mis essentiellement sur la mobilisation des ressources propres. Comparativement aux années antérieures, le conseil communal a pris résolument à bras-le-corps l'aspect lié à la mobilisation des ressources propres.

Un montant de 183 millions F Cfa est prévu pour être recouvré pour l'année 2027. Concernant les actions majeures, il est envisagé l'engagement des élus dans la mobilisation des ressources propres. Les recouvrements tests seront effectués dans la commune qui dispose déjà d'un plan stratégique de mobilisation des ressources.

En dehors de cela, le conseil communal a prévu de faire des investissements dans plusieurs secteurs au profit des communautés à la base. Il s'agit notamment des investissements dans les écoles primaires et maternelles de la commune qui ne disposent pas de latrines pour permettre aux enfants d'étudier dans de bonnes conditions. La mairie entend renouveler également en 2027 son accompagnement aux cantines scolaires à travers notamment la mise en place de jardins scolaires et la prise en compte d'une bonne partie des contributions financières de 25 F Cfa par enfant pour bénéficier de repas chaud chaque jour. En dehors de l'examen et la validation du budget primitif gestion 2027, les conseillers ont statué et délibéré sur plusieurs autres dossiers relatifs au bien-être des communautés. Les travaux ont été dirigés par le maire d'Adja-Ouèrè, Laurent Amossou.

Sylvain BAHOUNTCHI

CONGRÈS CONSTITUTIF DE L'AKAD

L'Association Kou Ananou Dokonou voit officiellement le jour

« Je suis en mission pour mon clan… Vous avez le devoir de m'accompagner pour la réussite de cette noble mission », Dr Flore DOVONOU, présidente

La dynamique de rassemblement des fils et filles Kou Ananou Dokonou de Djigbé franchit une nouvelle étape. Dans la matinée du samedi 14 novembre 2026, s'est tenu le congrès constitutif de l'Association Kou Ananou Dokonou (AKAD), marqué par l'adoption des textes fondamentaux et l'élection à l'unanimité des membres du bureau dirigeant. Une avancée majeure dans la concrétisation du projet de création d'un creuset réunissant toutes les personnes issues de l'aïeul Bossikpon.



une ambition commune concrétisée

Après la première édition des retrouvailles des Kou Ananou Dokonou, Madjanou de Djigbé, organisée le 5 septembre 2026 à Abomey-Calavi, les membres fondateurs ont poursuivi les démarches en vue de la création d'une association qui respecte les dispositions de la loi en république du Bénin. Les travaux d'élaboration des statuts et du règlement intérieur, engagés à la suite de cette rencontre fraternelle, ont ainsi connu leur aboutissement au cours de ce congrès constitutif.

Cette initiative traduit la volonté commune des différents groupes de fraternité de renforcer les liens entre les fils et filles Kou Ananou Dokonou et de disposer d'un cadre formel pour porter leurs ambitions collectives.

Un pas important vers la cohésion et de l'entente

Les travaux ont été ouverts par le président du comité d'organisation des retrouvailles des Kou Ananou Dokonou de Djigbé ADEKO Marcellin, qui a souhaité la bienvenue aux participants et présenté les grandes lignes de l'ordre du jour.

Les congressistes ont ensuite procédé à la relecture des statuts et du règlement intérieur de l'association. Cette étape a permis d'apporter les amendements et corrections nécessaires aux différents textes avant leur adoption par les membres fondateurs présents.

Une fois les textes validés, les participants sont passés à l'élection des membres du bureau exécutif, chargé de conduire les destinées de l'association pour les trois prochaines années. À l'issue du processus, les membres du bureau ont été élus à l'unanimité, consacrant ainsi la naissance effective de l'AKAD.

Dr Flore DOVONOU à la tête de l'association : une mission placée sous le signe de l'unité

À la suite de son élection à la présidence de l'Association Kou Ananou Dokonou, Dr Flore DOVONOU a exprimé sa reconnaissance aux membres fondateurs pour la confiance placée en sa personne. Elle a également salué leur engagement et leur disponibilité, qui ont permis la tenue de ce congrès.

« Je suis en mission pour mon clan, mais j'ai besoin de votre soutien. Vous avez le devoir de m'accompagner pour la réussite de cette noble mission qui m'est confiée, pour le bonheur de nos frères et sœurs Ananou Dokonou », a-t-elle déclaré.

La nouvelle présidente a, par ailleurs, lancé un appel à la mobilisation générale des fils et filles Kou Ananou Dokonou, les invitant à s'impliquer davantage dans la vie de l'association.

« Nous profitons de cette occasion pour inviter tous les fils et filles Kou Ananou Dokonou à s'approcher de l'association. C'est notre chose et nous devons tous y prendre part », a-t-elle insisté.



L'AKAD, un nouveau cadre pour consolider la fraternité

La tenue de ce congrès constitutif marque une étape déterminante dans le processus de structuration et d'unification des fils et filles Kou Ananou Dokonou du territoire national et international. Au-delà de la formalisation de l'association, cette initiative ambitionne de renforcer les liens de fraternité, de favoriser la concertation entre les différentes familles et de faire émerger des projets communs au bénéfice de la collectivité.

Avec la mise en place de ses instances dirigeantes, l'AKAD dispose désormais d'un cadre organisationnel pour poursuivre la dynamique enclenchée lors des premières retrouvailles. Les prochaines étapes seront consacrées à la consolidation de cette unité et à la mobilisation de l'ensemble des fils et filles du clan au Bénin comme dans la diaspora.

Léon Junho SODEDJI

Bureau exécutif de l'Association Kou Ananou Dokonou (AKAD)

Présidente : Dr DOVONOU MEHINTO Flore

Vice-président : ADEKO Marcellin

Secrétaire administratif : TCHIMON Irénée

Secrétaire administratif adjoint : Dr LEGBA Georges

Trésorier général : DASSI Lazare

Trésorier général adjoint : MEHOU Josué François

1er responsable chargé de l'historicité : TANGNI LOKO DANON

2e responsable chargé de l'historicité : NAKPON Paul

Organisateur général : ZINKO Jean Pierre

Responsable chargé de l'information, de la jeunesse et des sports : AKPOVI Joakim

Responsable chargée de la femme, de l'enfance, des microfinances et des affaires sociales : DEGUENON Belvige

1er conseiller : TAMADAHO Delphin

2e conseiller : SELONHAN Séraphin

TERRITORIALISER LA CROISSANCE

Les ressources propres des communes au cœur de l'avenir des 6 pôles

(Une réflexion de l'expert fiscaliste Emile KOUGBADI)

La réforme instituant six pôles de développement territorial constitue sans aucun doute l'une des évolutions les plus ambitieuses de l'aménagement du territoire au Bénin.

En s'appuyant sur les avantages comparatifs de chaque espace géographique, elle vise à territorialiser davantage l'action publique, stimuler les investissements productifs et créer des emplois durables. Cette vision rompt avec une approche uniforme du développement et reconnaît enfin que chaque territoire possède ses propres ressources, ses savoir-faire et ses potentialités.



Une ambition porteuse de transformation

Au-delà des infrastructures, des industries structurantes et des mécanismes institutionnels annoncés, une question fondamentale mérite toutefois d'être posée :

Comment assurer la durabilité économique de ces pôles si les communes qui les composent ne parviennent pas à renforcer leur autonomie financière ?

À mes yeux, c'est là l'un des principaux enjeux de la réforme.

Promotion de l'économie locale et ressources propres : un lien indissociable

Mon expérience dans le domaine des finances locales m'a convaincu que la promotion de l'économie locale et la mobilisation des ressources propres constituent les deux faces d'une même médaille.

Promouvoir l'économie locale, c'est créer durablement les conditions favorables à la valorisation des potentiels économiques endogènes d'un territoire. La finalité n'est pas seulement de favoriser la croissance ou l'emploi. Elle consiste également à générer, de manière pérenne, les revenus nécessaires au financement du développement local.

Ainsi, une commune qui développe son tissu économique renforce naturellement sa capacité à mobiliser des ressources fiscales et non fiscales, à investir davantage et à offrir des services publics de meilleure qualité.

Une opportunité majeure pour les collectivités territoriales

Sous cet angle, les pôles de développement territorial apparaissent comme une formidable opportunité pour les communes.

En favorisant la structuration des filières agricoles, industrielles, touristiques et logistiques, ils peuvent contribuer à :

• élargir l'assiette fiscale locale ;

• accroître les recettes issues des activités économiques ;

• rentabiliser les investissements communaux ;

• renforcer l'attractivité des territoires ;

• améliorer durablement les conditions de vie des populations.

La logique est simple : plus les territoires créent de richesses, plus les communes disposent de moyens pour financer leur développement.

Les conditions de la réussite

Cette dynamique ne sera cependant ni automatique ni spontanée.

Elle exigera des collectivités locales une véritable stratégie de gouvernance économique territoriale fondée sur :

• une meilleure connaissance des filières porteuses ;

• un dialogue renforcé avec le secteur privé ;

• la modernisation des outils de mobilisation des ressources locales ;

• une gestion performante des équipements marchands ;

• la coopération intercommunale autour des chaînes de valeur régionales.

Les communes devront également dépasser une vision strictement fiscale du développement économique local pour privilégier une approche globale centrée sur la création de valeur, la compétitivité territoriale et l'attractivité économique.

Au-delà des investissements, créer des ressources durables

La réussite des pôles de développement se mesurera autant à leur capacité à attirer les investissements qu'à leur aptitude à générer des ressources durables pour les collectivités territoriales.

En définitive, cette réforme ouvre une voie prometteuse : celle d'un développement territorial fondé sur les potentialités locales, créateur d'emplois, de richesse et de recettes publiques locales.

À cette condition, les communes pourront devenir non seulement des espaces d'exécution des politiques publiques, mais également de véritables acteurs du développement économique national.

Et si le véritable succès des pôles de développement ne résidait pas seulement dans les investissements qu'ils attireront, mais dans leur capacité à transformer durablement les économies locales en ressources pérennes pour les communes et les populations ?

Sylvain BAHOUNTCHI

CONSOMMATION DES CRÉDITS COMMUNAUX

L'urgence d'atteindre 80 à 90% dès 2027

Dans un pays en développement comme le Bénin, les territoires n'ont pas encore atteint le niveau satisfaisant de services sociaux de base pour une vie confortable des citoyens. Pour améliorer le service public local, il est important de disposer de ressources financières est indispensable au développement communal. Mais, depuis 2022, année de la réforme structurelle du secteur de la décentralisation, force est de constater qu'en dépit de la disponibilité de ressources, les communes n'arrivent pas à les consommer. Or, de la transformation de ces ressources en salles de classe, voies d'accès, équipements marchands, centres de santé et autres services publics utiles que naît le développement des territoires. Voici quelques pistes de réflexions que j'ai développées lors de l'émission, Grand Angle de Bénin TV du 08 novembre 2026.

Les repères budgétaires de 2022 à 2025

Selon la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique, les recettes de fonctionnement des communes ont atteint 43,61 milliards de FCFA en 2025, en baisse de 17,24 % par rapport à 2024. Elles représentent 40,33 % des prévisions budgétaires ajustées. Les ressources d'investissement disponibles, reports antérieurs compris, s'élevaient à 160,6 milliards de FCFA : 62,6 % demeurent non consommés. Cette proportion est la plus faible de la période 2023–2025, tout en restant élevée. L'investissement par habitant variait de 343 FCFA à Savè à 19 047 FCFA à Cotonou. Ces écarts invitent à examiner conjointement la répartition des financements, les besoins et les capacités d'exécution.

Pourquoi les ressources ne produisent pas toujours les investissements attendus

Entre la disponibilité d'un crédit et la mise en service d'un équipement, plusieurs étapes doivent être franchies. Il faut définir le besoin, préparer les termes de référence, réaliser les études nécessaires, sécuriser le foncier, programmer et conduire la passation du marché, attribuer le contrat, suivre les travaux, réceptionner l'ouvrage et régler les prestations. Un retard à un seul de ces niveaux peut décaler l'ensemble de l'opération.



Dans son intervention, Franck KINNINVO distingue trois niveaux de difficulté : les capacités de l'administration communale, le fonctionnement des corps de contrôles de l'État et l'environnement des affaires. Il souligne notamment les conséquences du partage d'une même Personne responsable des marchés publics entre plusieurs communes, les contraintes de disponibilité de certains services de contrôle et les défaillances d'entreprises qui sous-évaluent leurs offres puis se désistent ou abandonnent les travaux. Le diagnostic doit donc porter sur l'ensemble de la chaîne.

Financement gouvernance et capacités institutionnelles

Lorsque des ressources effectivement disponibles restent inutilisées, le diagnostic dépasse la seule recherche de financements supplémentaires. Il porte aussi sur la gouvernance, l'anticipation, les compétences techniques et l'organisation du travail. Cela ne signifie pas que tous les besoins des communes sont financés : l'insuffisance globale des moyens peut coexister avec une faible exécution des crédits déjà mobilisés.

Gouverner suppose de prévoir. Les études (DST), les termes de référence et le plan de passation des marchés publics (PRMP) doivent être préparés suffisamment tôt, avant le 1er janvier de l'année budgétaire. Franck KINNINVO insiste sur cette anticipation pour permettre le lancement des procédures dès que les conditions budgétaires et réglementaires sont réunies. Le suivi des investissements doit ensuite déboucher sur des décisions régulières, plutôt que sur le simple constat des reports en fin d'exercice.

Renforcer les moyens humains techniques et organisationnels

Le transfert de responsabilités aux collectivités doit s'accompagner de compétences et de moyens de travail adaptés. La professionnalisation de l'administration communale amorcée en 2022 constitue une première réponse, mais son efficacité dépend d de facteurs cumulatifs : l'expérience des directeurs techniques communaux et leur aptitude à exercer les fonctions avec diligence et leur renforcement par des cadres intermédiaires.

Le renforcement des capacités doit être lié aux tâches concrètes : monter un dossier de consultation, vérifier une étude, estimer un coût, suivre un chantier et préparer un paiement. Il doit associer formation pratique, accompagnement sur les dossiers et évaluation des résultats. La présence de responsables techniques doit aller de pair avec une équipe capable de les appuyer dans la préparation et le traitement des dossiers.

Franck KINNINVO souligne ainsi la nécessité d'agir au niveau intermédiaire de l'administration. Stabiliser les responsables des directions techniques est une étape ; il faut aussi renforcer les équipes qui les appuient dans l'élaboration des termes de référence et la conduite des démarches administratives. L'effort de professionnalisation doit donc concerner toute la chaîne de travail.

Consolider la maîtrise d'ouvrage communale

La maîtrise d'ouvrage est la capacité de la commune à définir ce qu'elle veut réaliser et à conduire le projet jusqu'à son utilisation effective. Elle implique de hiérarchiser les besoins, commander les études, en contrôler la qualité, prévoir les coûts, conduire les marchés et surveiller les travaux. Cette capacité demeure inégale selon les collectivités. Un projet suffisamment préparé doit comporter un besoin documenté, un site sécurisé, des études adaptées, un financement cohérent et un calendrier réaliste. Ce réalisme dépend aussi de la qualité de la planification communale.

Dans sa conclusion, Franck KINNINVO propose de revoir la manière d'élaborer les plans de développement communal. Ces documents doivent être lisibles, appropriables par les élus et centrés sur des priorités. Il défend des investissements catalyseurs, choisis en fonction des potentialités du territoire : l'économie locale, les activités des femmes et des jeunes, le numérique, tout en assurant les services sociaux de base.

Articuler les responsabilités du maire et du secrétaire exécutif

La distinction entre les responsabilités politiques des élus et la gestion professionnelle de l'administration peut améliorer l'efficacité communale. Le maire et les organes délibérants portent les orientations et exercent leurs compétences de supervision et de contrôle. Le secrétaire exécutif dirige l'administration communale et assure l'ordonnancement du budget, dans le cadre fixé par le Code de l'administration territoriale. L'efficacité de cette organisation dépend de la coopération entre les acteurs, du respect des compétences et de la circulation de l'information. L'obtention des résultats, pour ne pas dire l'obligation de résultats incombe premièrement au Secrétaire Exécutif et secondairement au collège de directeurs, mais aussi au Conseil de supervision et au Maire. L'exercice de cette obligation passe chaque année par une session du conseil communal pour examiner les performances et diagnostiquer les goulots d'étranglement afin de les lever. Des priorités partagées, un calendrier de travail et des points de suivi réguliers permettent d'anticiper les difficultés. La clarification des responsabilités doit servir l'exécution des projets et permettre de savoir qui doit agir lorsqu'une étape prend du retard. Sur le plateau, Franck KINNINVO insiste sur la responsabilité d'ensemble du secrétaire exécutif dans le fonctionnement de l'administration et l'exécution du budget. Le rapport au conseil de supervision doit permettre d'apprécier les résultats et les difficultés.



Comprendre le Fonds d'investissement communal

Le Fonds d'investissement communal, créé par le décret n° 2025-567 du 17 septembre 2025, est un établissement public doté de l'autonomie financière, placé sous la tutelle du ministère chargé des Finances. Il a vocation à accompagner financièrement et techniquement les investissements communaux et intercommunaux. Ses statuts prévoient la mobilisation de financements, leur répartition selon des critères définis, l'appui au montage financier et au suivi des projets, ainsi que l'accompagnement de l'accès des communes à l'emprunt et au marché financier. Un conseil d'administration et une direction générale assurent sa gouvernance. La portée pratique de ces instruments dépend des procédures et des conditions d'accès applicables.

La création d'une nouvelle institution ne suffit pas, à elle seule, à accélérer les réalisations. Le FIC peut améliorer la situation s'il associe la mobilisation des ressources à la préparation des projets, à l'appui technique et à la résolution des difficultés d'exécution. Les communes doivent pouvoir accéder à cet accompagnement au moment où elles en ont besoin.

L'atelier tenu le 29 octobre 2026 à Cotonou a précisément porté sur les difficultés de consommation des ressources du FADeC. Le FIC doit éviter ces écueils et fonctionner avec diligence : régularité des transferts, actualisation du manuel de procédures, renforcement des effectifs et des compétences, poursuite de la dématérialisation. Ces pistes ne doivent pas être confondues avec des mesures toutes déjà adoptées. L'attente exprimée par Franck KINNINVO est que ce nouvel instrument produise une amélioration concrète de l'investissement local. « Le FIC doit faire mieux que le FADeC. »

Concilier contrôle autonomie et célérité

Le contrôle protège les ressources publiques et contribue à la qualité de la dépense. Pour être efficace, il doit s'appuyer sur des règles claires, des pièces connues à l'avance, une répartition lisible des responsabilités et un suivi des délais. L'objectif est d'obtenir des dossiers complets et réguliers dès leur première transmission. « On ne peut pas refuser à l'État de mettre en place des mécanismes pour s'assurer de la qualité de la dépense. ». Franck KINNINVO appelle également à renforcer les compétences des acteurs du contrôle financier et des préfectures. Il défend un État qui accompagne les communes dans la résolution de leurs difficultés et rappelle le rôle de l'assistance-conseil. La dématérialisation des procédures, qu'il préconise, doit contribuer à réduire les déplacements, les délais et les ruptures dans le traitement des dossiers.

Installer une culture de résultats et de redevabilité

La performance communale doit se mesurer aux services rendus. Le taux de consommation des crédits est un indicateur utile, mais il doit être rapproché des délais de réalisation, de la qualité des ouvrages, de leur fonctionnement et de leur entretien. Dépenser davantage n'a de sens que si les populations bénéficient effectivement des équipements prévus.

L'article 139 de la loi n° 2021-14 du 20 décembre 2021 prévoit que le secrétaire exécutif adresse au conseil de supervision un rapport mensuel d'activités et un rapport annuel de performance de la mairie, aux fins de délibération. Ces rapports doivent permettre des décisions correctrices, un suivi des recommandations d'audit et une information accessible aux citoyens. Les bonnes performances doivent être reconnues et les manquements établis recevoir les suites prévues par les textes.

La transformation des territoires reste l'objectif. Dès 2027, première année de plein exercice budgétaire des nouveaux maires, le défi de la consommation des ressources doit être relevé, au moins 80 à 90% de taux de consommation. Dans sa conclusion, Franck KINNINVO relie l'innovation budgétaire à l'orientation vers les résultats et à l'ouverture de l'autorité préfectorale à de nouvelles approches. Cette recherche d'efficacité doit s'exercer dans le cadre applicable, avec une préparation rigoureuse, des compétences adaptées et un suivi continu jusqu'à la mise en service des équipements.

FSK

REDDITION DE COMPTE À ABOMEY CALAVI

Le Bilan et les perspectives du programme DURAGIRE présentés aux populations de Kpanroun

Le programme DURAGIRE vise à renforcer la durabilité de la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) dans la Basse et Moyenne Vallée de l'Ouémé (BMVO) pour améliorer la résilience des communautés face aux risques liés à l'eau et au changement climatique. Il est mis en œuvre dans 14 communes, dont Abomey-Calavi, par l'ANCB en partenariat avec VNG International et SNV, grâce au soutien financier de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas.

Conformément à l'engagement de transparence pris par le Maire Nathanaël KOTY, cette séance publique de reddition de comptes qui a eu lieu ce vendredi 13 novembre 2026 au siège de l'arrondissement de Kpanroun a, permis de présenter à la population ce qui a été réalisé.



Cette séance de reddition aura connu la participation du Maire Nathanaël KOTY, de la Troisième Adjointe au Maire, du représentant du Préfet de l'Atlantique, des Chefs des Arrondissements, des Conseillers Communaux et locaux ainsi que les cadres de la mairie, les têtes couronnées, les leaders religieux et la société civile, des Comités et la population venue massivement.

Le bilan du projet DURAGIRE a été présenté sur les trois dernières années. Au nombre des nombreuses réalisations, il est important de noter :

- la réorganisation et la redynamisation de cinq cadres de concertation pour la GIRE dans la commune d'Abomey-Calavi : CC-GIRE Bozoun, Gbodjè, Kpodji-les-monts, Houèkègbo et Tokpa-zoungo sud;

-identification des groupes cibles du projet : définition des familles d'usagers de la ressource eau et recueil des visions locales, propositions d'actions et priorités en concertation avec les parties prenantes ;

-réalisation de la cartographie participative et inclusive des limites du village de Gbodjè dans l'arrondissement de Zinvié. Ce village bénéficie du Système d'Alerte Précoce Communautaire aux inondations ;

-la mobilisation communautaire pour l'entretien des drains et canaux ;

-le renforcement des balises d'alerte à Gbodjè;

-le curage du canal Gbodjè-Takli-kpotomè;

-études préalables à la construction d'un ouvrage de stockage d'eau pour l'agriculture à Gbodjè;

- la poursuite du renforcement des capacités des acteurs de la GIRE locale ;

-les actions de curage et de désencombrement ont été orientées vers l'amélioration du drainage, la circulation des biens et des personnes, la navigation et les possibilités de production agricole. En 2024, environ 4500 mètres de drains et canaux débouchés sur plusieurs sites ; en 2026, 4000 mètres linéaires du canal Gbodjè-Takli-Kpotome ont été débouchés selon l'approche HIMO.

Au terme de la présentation du Directeur du Développement Local et de la Planification, la parole a été donné à la population et aux bénéficiaires pour exprimer d'une part leur satisfaction et d'autre part leurs difficultés et leurs attentes pour un meilleur développement de l'arrondissement de Kpanroun.

Le programme DURAGIRE a permis à Abomey-Calavi de passer d'une gestion ponctuelle des inondations à une gestion intégrée et anticipée de l'eau. Le Maire a remercié les autorités, la population et les partenaires tout en invitant la population à devenir la première sentinelle de l'eau dans la Commune d'Abomey-Calavi pour une gestion intégrée et efficiente de cette ressource précieuse.

Sylvain BAHOUNTCHI



ABOMEY

Le maire Mètolé Franck Kpassassi et le CCAC-Abomey s'unissent pour structurer la filière culturelle et enrichir l'offre touristique

La structuration des acteurs de la culture et la valorisation du patrimoine vivant s'imposent au cœur de la stratégie d'attractivité de la cité royale. Ce jeudi 13 novembre 2026, le maire de la commune d'Abomey, Mètolé Franck Kpassassi, a reçu en audience les membres du nouveau bureau du Cadre de Concertation des Acteurs Culturels d'Abomey (CCAC-Abomey), conduits par leur président, Bidossessi Boby Houadjeto. Cette rencontre de prise de contact a permis d'officialiser la nouvelle instance faîtière locale, de présenter ses ambitions et de poser les jalons d'une synergie durable avec la municipalité pour diversifier l'offre touristique en amont de l'ouverture du MuRAD.

Présentation officielle du bureau du CCAC-Abomey et ambitions de la faîtière

Emmenée par son président Bidossessi Boby Houadjeto, la délégation du CCAC-Abomey est venue présenter officiellement sa nouvelle équipe dirigeante à l'autorité communale. Cette organisation vise à fédérer l'ensemble des énergies artistiques et culturelles de la cité des Houégbadjavi autour d'un espace de dialogue inclusif. Ses missions prioritaires s'articulent autour de l'harmonisation des initiatives culturelles, du portage des plaidoyers professionnels auprès des collectivités, de l'État et des partenaires techniques et financiers, ainsi que de la défense des intérêts matériels et moraux des acteurs du secteur.



© MAIRIE D'ABOMEY

Alignement sur la vision stratégique du Conseil communal à l'horizon 2030

Saluant la création et la structuration de ce cadre organisé de concertation, le maire Mètolé Franck Kpassassi a félicité les responsables culturels pour leur engagement collectif. L'édile a présenté aux membres du bureau les orientations majeures du plan d'action municipal à l'horizon 2030, réaffirmant la détermination du Conseil communal à faire du patrimoine historique, culturel et touristique le levier central du rayonnement territorial et du développement économique local.



© MAIRIE D'ABOMEY

Professionnalisation des filières et diversification de l'offre en attendant le MuRAD

Dans la perspective de l'opérationnalisation du Musée de la Renaissance d'Abomey (MuRAD), le premier magistrat de la ville a invité les acteurs réunis au sein du CCAC-Abomey à engager une réflexion approfondie sur la professionnalisation de leurs filières et la diversification des prestations destinées aux visiteurs. L'objectif est de développer des propositions culturelles attractives et immersives permettant aux touristes de prolonger leur séjour, de découvrir les multiples facettes du patrimoine vivant et d'enrichir leurs parcours de visite.

Une synergie durable pour faire du patrimoine un levier d'attractivité et de fidélisation

Pour la municipalité et la faîtière des acteurs culturels, l'enjeu réside dans la construction d'une chaîne de valeur touristique cohérente et dynamique. En renforçant les synergies entre créateurs, guides et opérateurs, la commune entend susciter l'envie chez les visiteurs de séjourner plus longtemps à Abomey, d'y revenir et de promouvoir la destination à l'échelle nationale et internationale. Cette audience marque ainsi le point de départ d'une collaboration structurante pour l'écosystème culturel local. Les bases de cette collaboration étant posées, la municipalité d'Abomey et le CCAC-Abomey préparent la feuille de route des initiatives conjointes. Dans la cité des Houégbadjavi, l'organisation des acteurs culturels confirme le rôle moteur de la création dans le développement territorial.

Odjoutchoni Florent OGA



© MAIRIE D'ABOMEY

TOUCOUNTOUNA

Le préfet Jacques Rolland Amadou poursuit sa tournée statutaire autour de la gouvernance et de la coproduction de la sécurité

Le renforcement de la gouvernance locale, la sécurité communautaire et la protection des services publics s'inscrivent au cœur du dialogue territorial à Toucountouna. Ce vendredi 13 novembre 2026, l'hôtel de ville de Toucountouna a abrité l'étape locale de la tournée statutaire du préfet de l'Atacora, Jacques Rolland Amadou. Accompagné du Secrétaire général du département (SGD), du chargé de mission en charge de la chefferie traditionnelle et des membres de la Conférence administrative départementale (CAD), l'autorité de tutelle a échangé avec l'exécutif municipal dirigé par la maire Patricia Ponna Saï, les élus et les forces vives de la commune autour du thème central de la coproduction de la sécurité.

Une étape majeure de la tournée préfectorale dans les neuf communes de l'Atacora

Après les étapes de Natitingou et de Cobly, la délégation préfectorale a posé ses valises à Toucountouna dans le cadre de son périple statutaire annuel couvrant les neuf communes du département. La rencontre a mobilisé une large représentation de la communauté locale : élus communaux et locaux, cadres administratifs, chefs des services déconcentrés de l'État, représentants de la société civile, têtes couronnées, sages et notables, ainsi que des associations de jeunes et coopératives de femmes. Accueillant la tutelle, la maire Patricia Ponna Saï a salué cette visite visant à consolider les relations institutionnelles et à privilégier la concertation permanente.

Trois communications axées sur la performance, la sécurité et la protection des cantines scolaires

Au cœur de la séquence technique, les participants ont suivi trois communications structurantes : l'évaluation de la gouvernance locale et le suivi des performances communales sous le regard de l'autorité de tutelle ; les rôles et responsabilités des élus locaux dans la coproduction de la sécurité territoriale ; la contribution active des communautés à la sécurisation et à la préservation des cantines scolaires. Ces exposés ont permis de rappeler les exigences d'une gestion locale responsable et d'insister sur le rôle de chaque acteur dans la consolidation de la paix et la protection des infrastructures sociales de base.

Un dialogue ouvert et des réponses institutionnelles aux préoccupations quotidiennes

À l'issue des présentations, les échanges interactifs ont permis aux participants de soulever un large éventail de questions, d'observations et de propositions. Dépassant l'ordre du jour initial, les



discussions ont mis en lumière les défis et difficultés concrètes rencontrés au quotidien par les populations de Toucountouna. Les responsables des structures départementales de la CAD ont apporté des éclairages techniques et des réponses institutionnelles précises aux différentes préoccupations exprimées.

L'engagement renouvelé de la municipalité pour la sécurité et la cohésion sociale

Au terme des travaux, le préfet Jacques Rolland Amadou a réaffirmé la nécessité d'une gouvernance participative où élus, cadres et citoyens s'investissent conjointement pour la quiétude publique. Au nom du Conseil communal, la maire Patricia Ponna Saï a réitéré la ferme volonté de la municipalité de poursuivre sa collaboration étroite avec les services de l'État afin de renforcer la sécurité, de préserver la cohésion sociale et de pérenniser les services publics essentiels. L'étape de Toucountouna s'achevant sur des orientations claires, la délégation préfectorale poursuit son périple à travers le département de l'Atacora. Dans la commune, la synergie entre la tutelle et les acteurs locaux demeure le gage d'une gouvernance sereine et résiliente.

Odjoutchoni Florent OGA





BASSILA

Le maire Tassou Zakari Filikibirou et le projet PASSEB mobilisés pour la réinsertion de 599 enfants hors école

La lutte contre la déscolarisation et la garantie d'un accès équitable à l'éducation pour tous les enfants s'imposent au cœur de l'action municipale à Bassila. Ce jeudi 12 novembre 2026, la salle de réunion du CLAC de Bassila a abrité une séance communale d'information et de restitution consacrée aux résultats de la cartographie des enfants hors école et au plaidoyer en faveur des Centres d'Éducation Communautaire (CEC). Présidée par le maire de Bassila, le Dr Tassou Zakari Filikibirou, accompagné de son Premier Adjoint, cette rencontre s'inscrit dans le cadre du Projet d'Appui à l'Alimentation Scolaire, à la Nutrition et à la Scolarisation des Enfants hors École du Bénin (PASSEB), financé par la Banque Islamique de Développement (BID).



Restitution de la cartographie : 599 enfants hors école identifiés dans la commune

Les communications présentées par Salifou Halimou, animateur du projet PASSEB, ont dévoilé les données clés de la cartographie réalisée sur le territoire communal. Au total, 599 enfants hors école ont été recensés, dont 377 enfants âgés de 7 à 8 ans et 222 enfants âgés de 9 à 14 ans. Sur l'ensemble du contingent, 404 enfants ont déjà pu être inscrits (dont 279 élèves de 7 à 8 ans orientés vers le Cours Initial - CI dans le système formel, et 125 intégrés dans les CEC). Un écart de 15 enfants reste à combler pour atteindre l'objectif initial de 140 inscriptions attendues dans les centres communautaires, soulignant la nécessité d'intensifier la sensibilisation.

Quatre Centres d'Éducation Communautaire au service de la seconde chance

Dans la commune de Bassila, le dispositif s'appuie sur quatre Centres d'Éducation Communautaire situés à Igbèrè, Frignion, Biguina et Adjiro. Ces structures alternatives offrent une véritable seconde chance aux enfants déscolarisés ou n'ayant jamais fréquenté l'école. En leur proposant un cadre d'apprentissage adapté, les CEC préparent progressivement leur réintégration dans le système éducatif formel et préviennent l'exclusion sociale.

Une forte mobilisation des acteurs éducatifs, administratifs et sociaux

La séance a réuni un large éventail de responsables territoriaux et sectoriels. Outre l'exécutif communal, la rencontre a enregistré la participation des directeurs des quatre centres concernés, des chefs d'arrondissement, du chef de la circonscription scolaire de Bassila 1, du conseiller pédagogique de Bassila 1 ainsi que du chef du Guichet Unique de Protection Sociale (GUPS) de Bassila. Cette synergie d'acteurs vise à garantir un suivi individualisé des apprenants et une mobilisation communautaire accrue.

Plaidoyer pour le mobilier scolaire et engagement municipal pour le droit à l'éducation



Au-delà de la présentation des chiffres, les échanges ont mis en lumière plusieurs contraintes matérielles, notamment l'insuffisance de mobilier scolaire dans certaines salles de classe des centres. Un plaidoyer pressant a été formulé à l'endroit des autorités et partenaires afin de doter les structures en tables et bancs. En concluant la séance, le maire Dr Tassou Zakari Filikibirou a réaffirmé la détermination du Conseil communal à soutenir toutes les initiatives luttant contre l'abandon scolaire et offrant à chaque enfant de Bassila les moyens d'édifier son avenir. La restitution des données ouvrant la voie à une nouvelle phase d'inscriptions, les équipes du projet PASSEB et les services sociaux accentuent les actions de sensibilisation auprès des familles. À Bassila, le retour des enfants sur les bancs de l'école demeure la condition essentielle d'un développement humain durable.

Odjoutchoni Florent OGA

Le Municipal

RCPC N° 337/MISAT/DAI/SCC - 04 BP. 1297 Cotonou-BENIN
Tél.: 99.99.33.04 / 97.09.49.33 - E-mail: journallemunicipal@gmail.com
www.lemondelocal.com

DIRECTEUR GENERAL CHARGE DE LA PUBLICATION
Franck S. KINNINVO

SÉCRÉTAIRE DE RÉDACTION
Sylvain BAHOUNTCHI

RÉDACTION
Odette KABA
Mathieu Y. HONGA
Enock OGOUCHORO
Daniella SAGBOHAN

CORRESPONDANT OUÉMÉ & PLATEAU
Eric GANSA

INFOGRAPHISTE
Léon Junho SODEDJI

CONCEPTION ET MARKETING
LIGHT CETT (Communication, Expertise, Technologie et Travaux)

IMPRESSION
Municipal Edition

HOMMAGE À MAÏGUIZO FATOUMA

Une mère intrépide jusqu'à ses 70 ans de vie

Celle qui forge le caractère exemplaire et les qualités d'excellence à tous égards. On l'appelle FATOUMA MAÏGUIZO, directrice d'école à la retraite, mère de cinq enfants, parmi lesquels Odette Sakinatou KABA épouse KINNINVO, cadre au ministère de l'économie et des finances. A l'occasion de ses 70 ans de vie, FATOUMA MAÏGUIZO a été célébrée par ses fils et filles autour d'un moment de convivialité, de dégustation et de partage de bons souvenirs de vie familiale. Ce moment symbolique de célébration de la vie, constitue une reconnaissance des multiples batailles sans relâche, orchestrées par l'intrépide maman FATOUMA MAÏGUIZO.



Pour chacun des trois garçons et deux filles, c'est une mère qui a su relever des défis colossaux jusqu'au-delà de sa famille. Enseignante et femme de caractère, courageuse, que dire, une amazone qui a su braver les épreuves de la vie pour hisser ses fils et filles parmi les meilleurs. Dynamisme, rigueur, détermination et discipline, voici les valeurs qui la caractérisent. Ce caractère disciplinaire constitue une force, un code de la vie qu'elle a su transmettre à ses frères et sœurs, enfants, cousins et cousines.

Courageuse malgré les diverses épreuves de la vie qui ont tendance à la fragiliser, elle est restée focus, déterminée à relever le défi d'un avenir meilleur pour elle et pour ses proches. Aujourd'hui où elle devient septuagénaire, entourée de ses fils et filles, petits fils et filles, fruits de ses nombreux efforts, son cœur est rempli d'une joie immense à l'occasion de la célébration de son 70e anniversaire.

Pour sa fille Odette Sakinatou KABA, cadre au Ministère de l'Economie et des Finances, elle incarne l'unité de la famille, le courage, le respect des valeurs de vie commune et d'entraide mutuelle. Ce moment de célébration des 70 ans de maman restera gravé dans les cœurs, puisque tous les enfants, avec leur famille respective, ont su briser les limites de la distance pour offrir à maman, ce sourire et cette joie d'être entourée de ses propres enfants et petits-enfants.

Des souvenirs inoubliables partagés

Ce moment convivial n'est pas resté sans une séquence de rappel de meilleurs souvenir partagé auprès de maman. Pour Odette KABA, l'un des meilleurs moments qui resteront gravés dans sa mémoire demeure, le tête-à-tête avec maman le jour de son mariage. « Ma mère avec une grande émotion, a prié pour moi afin que tout obstacle qui m'empêcherait de construire un meilleur foyer soit brisé. Elle a prié avec insistance afin que je fonde une famille merveilleuse, heureuse et épanouie avec mon époux. Elle l'a fait en raison des douleurs qu'elle a connu dans son mariage. » a déclaré Odette KABA.

Des vœux de longévité et de bonheur à maman

Pour boucler ce moment convivial qui marque les 70ans de maman FATOUMA MAÏGUIZO, les fils et filles, petits fils et petites filles ont respectivement souhaité à leur mère et grand-mère, les vœux de longévité, la grâce d'une santé parfaite, la paix du cœur et le bonheur qui viennent de Dieu.

Sylvain BAHOUNTCHI















